

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 10/05/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA

Excusés : J-Marie LEWANDOWSKI, Vincent VANDEVILLE, Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

COMPETITION SENIORS – CORRESPONDANCE

FC DES ASPRES : du 05/05/22, demandant à jouer le match D3 du 15/05 ASPRES / PERPIGNAN NORD, le samedi 14/05 à 20h30.

AS BAGES : du 06/05/22, envoi d'un arrêté municipal de fermeture de son terrain du 03 au 16/05/22 (désolidarisation des socles des poteaux d'éclairage). La rencontre D2 du 15/05 BAGES / SALEILLES N°50058.2 se jouera, avec l'accord du club adverse, le 14/05 au BOULOU (terrain de repli mis à disposition par le FC LE BOULOU SJPC).

FC PIA : du 09/05/22, informant que son stade n'est pas disponible le 11/05/22, pour jouer le match de rattrapage D3 SALANCA-PIA 2 / FC BARCARES MEDITERRANEE N°23813585. Rencontre remise au 22/05/22.

COMPETITION SENIORS – FINALES D4

Les clubs de l'AJ BAS VERNET et du RC PERPIGNAN SUD 2 disputeront la FINALE D4 le **22/05 à 15h00**, pour définir le Champion du Roussillon (les 2 équipes, 1ères de leur poule montent en D3). Le tirage au sort du club recevant se déroulera le **mardi 17/05/22 à 17h30 au siège du District (présence des responsables des 2 clubs souhaitée)**.

COMPETITION SENIORS - AMENDES

ELNE FC : **100€** - forfait d'équipe pour le match D2 du 08/05/22 ELNE 2 / VINCA.

FC THUIR : **100€** - forfait d'équipe pour le match D4 du 08/05/22 THUIR 2 / VILLENEUVE DE LA RIVIERE.